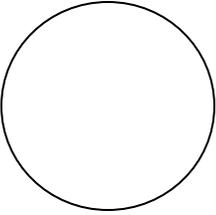


1 juillet



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 1 juillet 2024 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron maire
Monsieur Herman Dumont
Monsieur Maurice Gagnon
Madame Jocelyne Sergerie
Madame Francine Michaud
Monsieur Jacques Leclerc

Absent : Monsieur Jimmy Richard

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, madame Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron

2024-07-330 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait lecture de l'ordre du jour

IL est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-331 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 JUIN 2024 ET LE 20 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et du 20 juin 2024 séance extraordinaire qui leur a été transmis à l'avance;

IL est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver les procès-verbaux de la Séance ordinaire du 3 juin 2024 et le 20 juin 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-332 APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 31 MAI 2024 AU 27 JUIN 2024 POUR LA MUNICIPALITE DE ST- JEAN-DE-CHERBOURG

1 juillet

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis, les salaires payés et la contribution financière de l'employeur totalisant les sommes suivantes:

Comptes à payer		23 227,76 \$
Chèques émis		827,14 \$
Salaires payés du 19/05/2024 au 15/06/2024	3 175,63 \$	
Contribution de l'employeur	343,72 \$	3 519,35 \$
TOTAL		27 574,25 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-333 ENVELOPPE DE 13 062.50 \$ VOLET LOCAL (FDT)

CONSIDÉRANT l'enveloppe de 13 062.50 \$ disponible dans le Programme de développement des communautés-disponible dans le Programme de développement des communautés-volet local (FDT) pour les projets de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg;

IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'autoriser le financement du projet (Parc municipal de St-Jean-de-Cherbourg pour un vieillissement actif) pour un montant d'aide financière de 13 062.50 \$ déposé par la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg et d'autoriser la directrice générale, madame Francine Ouellet Leclerc, à signer les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-334 CNESST PLAINTE

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne directrice générale madame Julie Vignola a fait une plainte de harcèlement auprès de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Jocelyn Bergeron a une rencontre le 10 juillet 2024 avec un négociateur du CNESST et madame Julie Vignola;

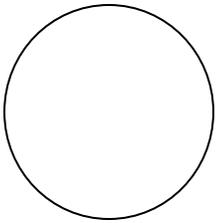
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil n'ont rien à se reproché et qu'il n'y a eu aucun harcèlement de la part des membres du conseil municipale;

Les membres du conseil ont décidé se qui suit;

IL est proposé par monsieur Jacques Leclerc
Appuyer par monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires, et prendre les informations auprès de l'avocat de la FQM, d'envoyer si nécessaire une



1 juillet

mise en demeure à madame Julie Vignola au montant de 500. 000.00 \$ pour diffamations, malversation et atteinte à l'intégrité des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont déterminés à aller jusqu'au bout de ce litige. L'engagement d'un avocat si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-335 ORDINATEUR POUR MONSIEUR LE MAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire à besoin d'un ordinateur pour recevoir les courriels de la MRC et autres ;

CONSIDÉRANT QUE présentement les courriels sont dirigés dans le courriel de madame et que cela charge énormément ses courriels ;

IL est proposé par monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser l'achat d'un ordinateur pour la fonction du maire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-336 TERRAIN SUR LA RUE DU PARC

CONSIDÉRANT QU'il manque encore des détails et des informations pour le projet de la rue du Parc;

CONSIDÉRANT QUE le coût a été défini, les terrains à vendre seront boisé, soit le déboisement à la charge de l'acheteur, la grandeur des terrains sont défini par l'arpenteur car certain sont plus grands;

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire les demandes de permis et tous documents reliés aux terrains;

D'autoriser madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale greffière trésorière et monsieur Jocelyn Bergeron maire à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-337 JOURNÉE DÉCOUVERTE SUR LA RÉSERVE FAUNIQUE

IL est proposé par monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ère)

De défrayer le coût de 20.00 \$ pour les élus qui désirent assister à cette journée

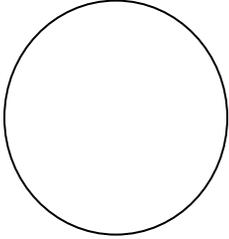
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-338 ACHAT DE SACS DE TERRE ET PLANTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà trois (3) bacs à fleurs ;

IL est proposé par monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)



1 juillet

D'autoriser l'achat de sacs de terre et de plantes vivaces pour un montant d'environ 200.00\$ pour l'embellissement de la mairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-339 ACHAT DE TEINTURE POUR BACS À FLEURS

IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'achat d'un gallon de teinture pour les trois (3) bacs

CONSIDÉRANT QU'ils sont rendu gris

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-340 ACHAT D'UN TÉLÉPHONE

CONSIDÉRANT QU'un technicien de télus est venu vérifier la connexion du réseau;

CONSIDÉRANT QU'il constate que ces le téléphone ;

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon

Et résolu unanimité des conseillers (ères)

De faire l'achat d'un téléphone

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-07-341 NIVELAGE CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des chemins à faire niveler;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été accordé à l'entreprise H.D.;

CONSIDÉRANT QUE le travail n'a pas encore été fait et que des plaintes ont été reporté à la municipalité;

IL est proposé par monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'avertir l'entreprise H.D. que si les travaux de nivelage ne sont pas faits d'ici une semaine;

Que la municipalité va faire la demande à une autre entreprise pour niveler ses chemins

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-07-342 PÉRIODE DE QUESTIONS

AUCUNE

2024-07-343 LEVÉE DE LA SÉANCE

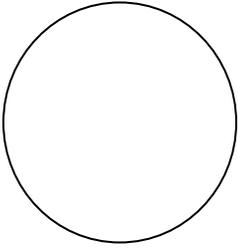
IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De levée la présente séance à 19h.24

1 juillet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)



JOCELYN BERGERON MAIRE

FRANCINE OUELLET LECLERC

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Approbation des résolutions

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jocelyn Bergeron maire